

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

L'an deux mil treize, le dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 14/03/2013.

Présents : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY et THUARD.

Excusé : M. VERNIS.

Mme Chantal BOBIER a été élue secrétaire de séance.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :

Logements Place de la Poste : La rénovation du 2^{ème} appartement est bien avancée et celui-ci pourrait être disponible à la location en mai. Mme le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du devis de M. GUERUT pour la confection et pose de gardes corps sur fenêtres. Après examen, les membres l'autorisent commander ces travaux estimés à : 1 273,74 €TTC.

Projet de chaufferie collective à l'école maternelle : Le SDE 03 a lancé la consultation et publié un appel d'offres sur son site internet.

Voirie : Le syndicat intercommunal de voirie d'YGRANDE a établi divers devis pour l'aménagement d'un plan incliné devant la salle des fêtes et la mairie, des réparations de chemins (Gouard, Gâtelière, Gadodière, le Roi des Bois, Paudrap, le Pontet aux Barrons), la reprise ponctuelle des trottoirs en agglomération et l'aménagement d'un terrain pour les adolescents. La dépense globale s'élève à : 16 152,50 € après déduction de la subvention départementale. Invités à s'exprimer, les membres approuvent l'engagement de ces travaux.

ASSAINISSEMENT DU CIMETIERE :

L'évacuation des eaux pluviales du cimetière vers la mare du terrain privé riverain, telle que prévue initialement, ayant été finalement refusée par le propriétaire, ces eaux seront rejetées au domaine public (fossé de la RD 144), au moyen d'une canalisation souterraine traversant cette même parcelle. Le syndicat de voirie d'YGRANDE a chiffré les travaux de terrassement et remblaiement, ainsi que l'apport d'un complément de gravillons dans les allées, à la somme de 6 800 €HT. Une convention sera passée avec le propriétaire, dont les élus sont invités à prendre connaissance.

Après examen, le Conseil municipal approuve le devis présenté et autorise Mme le Maire à signer la convention proposée.

REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Après comparaison et échange de vues, les membres du Conseil décident de retenir l'offre de la société DACTYL BURO. Ils optent pour la formule achat + maintenance et donnent toutes délégations à Mme le Maire pour la commande, aux conditions suivantes :

Prix d'achat : 3 120 €HT (3 731,52 €TTC)

Tarif maintenance : 0,004 €HT / copie Noir et Blanc

0,040 €HT / copie Couleur.

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Mme le Maire annonce la publication d'un appel d'offres sur le site de l'A.T.D.A. et la consultation directe de 4 entreprises. Elle rappelle que cette étude est susceptible de bénéficier de subventions du Département et de l'Agence de l'eau, à hauteur de 80% de la dépense HT, à condition que la redevance d'assainissement soit fixée à 0,70 € par m³ d'eau consommé, au lieu de 0,50 € actuellement.

Après délibération, vu le taux élevé des subventions à percevoir et l'impossibilité de financer cette étude obligatoire sans aides extérieures, le Conseil Municipal décide, à regret, de porter le montant de la redevance d'assainissement à 0,70 € par m³ d'eau, pour l'année 2013.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2013-2016 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention 2013-2016 relative aux missions d'assistance techniques délivrées par le Département dans le domaine de l'assainissement collectif. Ces missions, réalisées par le Bureau Département de la Qualité de l'Eau, feront l'objet d'une rémunération forfaitaire, révisable annuellement, et fixée à 721,60 €.pour l'année 2013.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Cette opération s'est achevée dans les temps et a permis de dénombrer 461 habitants, chiffre qui reste toutefois à confirmer par les services de l'INSEE. L'agent recenseur, Mme Evelyne LANGE, a fait preuve de sérieux et d'organisation dans sa mission et elle sollicite aujourd'hui le remboursement de ses frais de déplacement, soit une somme de 120 €.

Consulté pour avis, le Conseil Municipal décide d'accéder à cette requête.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES :

Mme le Maire revient sur le décès de Mme Jeanine ROUCHON, survenu le 5 mars 2013. Cette personne n'ayant pris aucune dispositions particulières et, en l'absence de famille connue, la commune a du pourvoir à ses obsèques dans le cimetière communal. Mme le Maire invite les membres à prendre connaissance du devis de la Sarl CHABUEL, s'élevant à la somme de 1 872 €TTC, et précise que cette dépense sera, au moins partiellement, couverte par la mutuelle de la défunte et les arrrages de ses pensions de retraite.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

En révision de sa délibération du 4 juillet 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12,
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment l'article L 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Considérant les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676, ainsi que les modalités de revalorisation annuelle, suivant l'indice général relatif aux travaux publics,

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2013 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2012 = (index T01 de 12/2011 + 03/2012 + 06/2012 + 09/2012) / 4

Moyenne année 2005 = (index T01 de 12/2004 + 03/2005 + 06/2005 + 09/2005) / 4

Soit :

$(686,5 + 698,3 + 698,6 + 702,3) / 4 = 696,425$ |

▶ 1,33319 (coeff. d'actualisation)

$(513,3 + 518,6 + 522,8 + 534,8) / 4 = 522,375$ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, comme suit, pour l'année 2013, les tarifs annuels de la redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication :

Domaine public routier :

- 40,00 € par km et par artère en souterrain,
- 53,33 € par km et par artère en aérien,
- 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Domaine public non routier :

- 1333,19 € par km et par artère en souterrain,
- 866,57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

- **DECIDE** que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année conformément aux modalités prévues par le décret n° 2005-1676,
- **S'ENGAGE** à inscrire annuellement cette recette au compte 70323 du budget communal,
- **CHARGE** Mme le Maire du recouvrement de ces redevances.

PARTICIPATIONS DES BUDGETS ANNEXES :

Sur proposition de Mme le Maire et au vu des différents éléments comptables, le Conseil Municipal fixe, comme suit, la participation financière des différents budgets annexes au budget communal 2013 :

Aide à Domicile : Mise à disposition des équipements et personnels communaux, soit :

Equipements :	864 €
Personnels :	4 536 €

Assainissement : Mise à disposition de l'agent communal à raison de :
52h à 14,57 € = 757,64 €, arrondis à : **758 €.**

Epicerie : Remboursement des frais d'assurance du local à la commune, soit :
525,88 €, arrondis à : **526 €.**

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme le Maire fait part de la prise de fonctions de Mme Marianne LOTTIN, à l'école maternelle, en remplacement de Mme CRETOIS. Une assistante de vie scolaire a également été nommée par l'éducation nationale et devrait intervenir prochainement. Une réunion sera programmée d'ici la fin du mois, avec l'Inspecteur de l'Education Nationale pour définir les rôles de chaque intervenant (ATSEM, AVS, enseignante).

INVITATIONS :

Avant de clore la séance, Mme le Maire fait part de diverses manifestations à venir puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après que les membres se soient donné rendez-vous au jeudi 11 avril 2013.